



Commune de Chevilly

Chevilly, le 30 octobre 2023

Préavis Municipal N° 07/23 – Demande d'un crédit d'étude pour l'amélioration de la défense incendie et de l'approvisionnement en eau potable de la commune

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour rappel, dans le cadre des rénovations de notre réseau d'eau potable EP, une première étape a été franchie entre 2013 et 2016 par la réalisation d'une nouvelle chambre de captage, d'un nouveau réservoir, et également d'une nouvelle conduite de transport entre le réservoir et l'entrée du village au carrefour des rues de la Raisinée et de l'Église.

C'est maintenant à court terme qu'une deuxième étape doit être réalisée. Il y a encore plusieurs tronçons à l'intérieur du village – environ 700 mètres – datant de la création du réseau de distribution d'eau potable en 1907.

Lors de la première étape, et au vu de l'âge du réseau, plus que centenaire, il avait été décidé – à juste titre – d'installer des réducteurs de pression à l'entrée du village pour éviter de gros soucis de ruptures de conduites lors d'un potentiel incendie dans la commune. Nous rappelons que l'eau nécessaire à la défense incendie est assurée, à des pressions plus élevées que chez nous, par la commune de Moiry.

En l'état actuel, les normes de défense incendie imposées par l'ECA en terme de débits et de pressions – insuffisants – ne sont que partiellement remplies. Les travaux à entreprendre sont donc le remplacement de tous les tronçons de conduite d'eau potable datant de 1907. Ces travaux nous permettront d'avoir une défense incendie aux normes exigées par l'ECA et, bien évidemment, un réseau de distribution EP rénové.

Dans un premier temps, une étude d'avant-projet doit être faite afin de nous permettre la réalisation de ces travaux.

Pour la réalisation de cet avant-projet, une enveloppe financière de 50'000 francs sera nécessaire pour l'accompagnement par un bureau d'ingénieurs (plusieurs devis demandés). Le financement de cette étude sera assuré par le fonds de réserve créé et dédié à l'eau potable en prévision de ces futurs travaux.

Au vu de ce qui précède, La Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis 07/23 « Demande d'un crédit d'étude pour l'amélioration de la défense incendie et de l'approvisionnement en eau potable de la commune »,
- ouï le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,




Le Conseil Général de Chevilly décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de 50'000 francs pour l'étude de l'amélioration de la défense incendie et de l'approvisionnement en eau potable de la commune et d'accepter de financer cette étude par le biais du fonds de réserve dédié.

POUR LA MUNICIPALITE

Le Syndic,

La Secrétaire,

J.-F. Braissant

G. Briand